



**ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°07-2024-141

PUBLIÉ LE 12 JUIN 2024

# Sommaire

## **07\_DDT\_Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche / Service Agriculture et Développement Rural**

07-2024-06-12-00029 - arrete prefectoral missions (1 page)

Page 3

07\_DDT\_Direction Départementale des  
Territoires de l'Ardèche

07-2024-06-12-00029

arrete prefectoral missions



**PRÉFÈTE  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires de l'Ardèche**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°**

**portant désignation d'un expert pour participer à la mission d'expertise diligentée dans  
le cadre de la proposition de reconnaissance des pertes de récolte au titre de  
l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale**

**Le Directeur départemental des territoires de  
l'Ardèche**

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles D. 361-44-6 et suivants ;

Vu l'instruction technique relative à la gestion de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale  
pur les cultures non assurées hors prairies par les services déconcentrés de l'Etat en date du 13 avril  
2023 ;

Vu la proposition de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche du 11 juin 2024 ;

Vu l'attestation sur l'honneur d'absence de lien d'intérêt établie par Monsieur Paul SICOT, désigné  
comme expert ;

Vu la proposition du directeur départemental des territoires de l'Ardèche ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Monsieur Paul SICOT exerçant au sein de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, est nommé pour  
participer en qualité d'expert aux missions d'expertise des 13 et 19 juin 2024, diligentées dans le  
cadre de la procédure de reconnaissance d'aléas climatiques défavorables susceptibles d'avoir  
occasionné des pertes de récolte ou de culture ouvrant droit au versement par l'Etat de  
l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale suivant : Excès de pluies.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ardèche

Privas, le 12 juin 2024  
Le Directeur Départemental des  
Territoires de l'Ardèche

*Signé*